



- conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 -

RESOLUTION CA n°4-2010
**APPROBATION DU BILAN CARBONE 2009
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le Parc national des Pyrénées est engagé dans une démarche générale d'éco-responsabilité visant à réduire son empreinte écologique, dont ses émissions de gaz à effets de serre. Cette démarche concerne l'ensemble des activités et équipements de l'établissement.

Afin de pouvoir évaluer les premiers résultats de cette initiative, le Parc National des Pyrénées a souhaité pouvoir s'appuyer sur des éléments de mesure concrets et adaptés au contexte de ses missions. Le Parc national des Pyrénées a décidé de réaliser une étude de mesure de son empreinte écologique intégrant également un bilan carbone concernant uniquement le fonctionnement de l'établissement en charge du Parc National des Pyrénées. Il ne concerne pas la dimension « *territoire* ».

La mesure de l'empreinte écologique est accompagnée par un groupe de travail interne à l'établissement qui réunit des agents, volontaires, issus des différents services et secteurs du Parc National des Pyrénées.

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, le Parc National des Pyrénées a fait réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (*GES*) engendrées par son activité pour connaître ses marges de manœuvre et diminuer les émissions à court et long terme. L'étude a été conduite, comme suite à un appel d'offre, par le cabinet APESA sis à Hélioparc - 2, avenue Pierre Angot à Pau.

Cette prestation a été menée dans le cadre d'une dynamique de co construction entre l'établissement, son groupe de travail sur l'éco responsabilité, ses agents et le prestataire retenu. Elle s'est appuyée sur l'approche méthodologique développée et mise en application par l'ADEME avec le « *bilan carbone* ».

Le bilan Carbone® du Parc National des Pyrénées a abouti à une émission, pour 2009, de 603 tonnes eqCO₂ (+/- 200 teqCO₂). 94% de ces émissions résultent de trois postes : l'énergie interne (35%), principalement par les combustibles servant au chauffage, les immobilisations (30%), qui incluent le renouvellement et l'entretien des bâtiments, les véhicules, le mobilier, l'informatique, et les déplacements (29%) principalement professionnels. Viennent ensuite les postes « *faiblement émetteurs* », comme les matériaux entrants, le fret, les procédés, les déchets, et la fin de vie des brochures touristiques.

../..

Au niveau de la répartition des émissions par sites, le siège représente 28% des émissions totales, principalement par en raison des postes énergie et déplacements, tout comme les logements de gardes (29%). Viennent ensuite les bureaux (23%) avec le déplacement des agents, les maisons du Parc National des Pyrénées (14%) avec les immobilisations et les refuges (6%) principalement par le fret en hélicoptère et l'amortissement.

Les émissions 2009 du Parc National des Pyrénées sont déjà en partie optimisées (*gain estimé à 122 t_{eq}CO₂*) notamment grâce à l'utilisation de « *bois énergie* » comme source de chauffage, à une politique de logement sur site des agents (*logement par nécessité absolue de service*) qui limite les déplacements domicile / travail, l'absence de climatisation dans les locaux, un amortissement du matériel sur une longue durée, l'utilisation préférentielle du train pour les déplacements professionnels et un fret interne d'équipement optimisé.

En cas de hausse du prix des ressources fossiles, le poste énergétique serait le plus fragilisé, puisqu'il essuierait quasiment la moitié du total de l'augmentation des coûts (*contre 30% pour le poste transport*).

Globalement, un effort devra être fait afin d'aboutir à une meilleure efficacité énergétique.

En complétant, six autres actions spécifiques peuvent être engagées pour économiser près de 76 t eqCO₂ :

- l'utilisation des systèmes de visio conférence et télé services,
- une politique d'achat « *vert* » encore plus ambitieuse,
- bonnes pratiques en gestion de veille informatique,
- transport : muletage, dans la mesure du possible, et train devront être favorisés,
- utilisation de panneaux photovoltaïques, installés sur les biens de l'établissement, à des endroits judicieusement choisis.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- approuve le bilan carbone 2009 de l'établissement public du Parc National des Pyrénées tel qu'il a été réalisé et présenté,
- fixe comme objectif à l'établissement l'objectif d'aboutir à une meilleure efficacité énergétique,
- demande à Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées de définir et de présenter au conseil d'administration un plan pluriannuel éco responsable afin de réduire l'empreinte carbone de l'établissement. Ce plan devra comporter un programme d'action annuel pour les années 2010, 2011 et 2012.

../..

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} juin 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

